

Gestion des déchets dans l'agglomération : un plan d'action à l'horizon... 2030

Pour entendre les doléances des habitants de l'agglomération d'Angers, la collectivité territoriale met en place une commission d'audition publique. La future usine d'incinération de Saint-Barthélemy devrait cristalliser les inquiétudes.

Dans le courant du mois de mars, une série de huit réunions publiques vont être animées par la nouvelle commission d'audition publique, en cours d'installation par Angers Loire Métropole. Quatre d'entre elles se dérouleront à Angers, Saint-Barthélemy, Saint-Sylvain et au Plessis-Grammoire. Pour justifier sa neutralité, cette commission sera composée d'un représentant du Conseil de développe-

ment, d'une personnalité angevine sensible aux questions de l'environnement et d'un coordinateur technique. Elle sera chargée d'enregistrer l'ensemble des avis formulés par les habitants de l'agglomération angevine puis de rédiger une synthèse qui sera adressée, début avril, au comité de pilotage. Lequel est censé en tenir compte au moment de concevoir le projet de gestion des déchets (et des actions qui l'accompagnent) jusqu'à l'horizon 2030. Projet qui sera soumis pour validation au conseil d'agglomération au début du mois de juillet. Voilà pour le calendrier.

Unité de valorisation énergétique

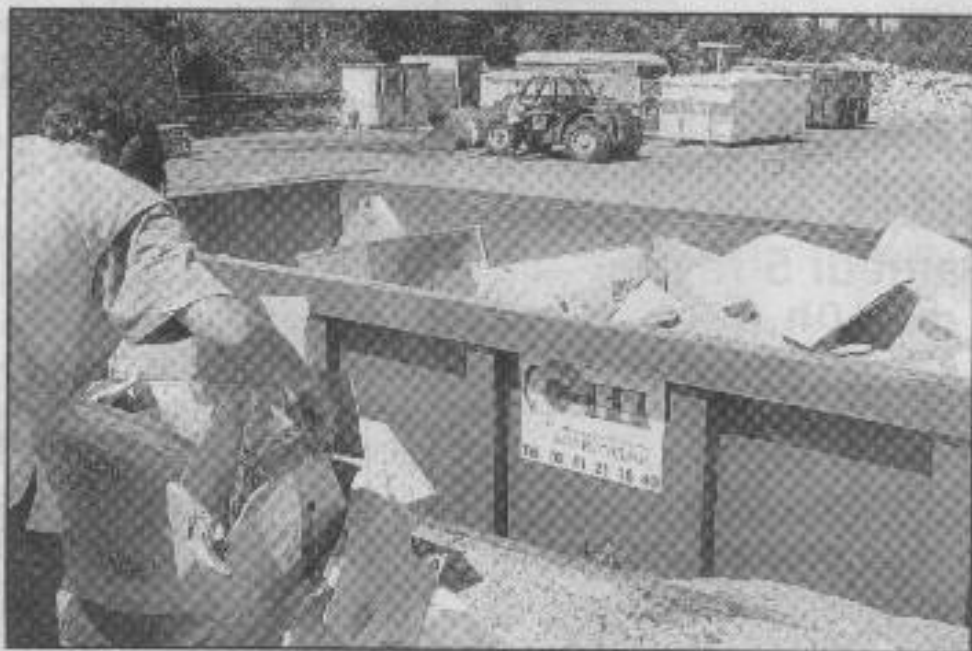
Soucieux d'impliquer chaque citoyen dans cette démarche, le vice-président délégué à la gestion des déchets, Philippe Bodard, s'est évertué jeudi à rappeler les enjeux de cette

politique. La décision, entérinée au mois de mai dernier, de construire une nouvelle usine d'incinération (les politiques préfèrent le terme « unité de valorisation énergétique ») à Saint-Barthélemy, pour remplacer en 2010 celle de La Roseraie, ne suffit pas à résoudre la complexité du problème posé. En 2030, ce sont 135 000 tonnes de déchets qui seront à traiter dans les 31 communes concernées, contre 127 105 tonnes en 2003 (dont 43 % ont été recyclés).

Deux autres axes de développement ont donc été évoqués. D'abord le tri. Pour augmenter la part des déchets recyclés, donc non incinérés, la collecte sélective sera étendue à toutes les communes de l'agglomération. De ce point de vue, la marge de manœuvre paraît en effet conséquente. Une série de mesures entrera en vigueur dès le mois de mai prochain, par l'installation de containers enterrés au pied des grands ensembles collectifs (à Angers, Trélazé et aux Ponts-de-Cé) mais aussi par la réorganisation de la collecte, toujours à partir du printemps, de façon à l'optimiser et à la rendre plus lisible.

Un colloque ?

Il s'agira enfin de réduire les déchets « à la source » en sensibilisant notamment les distributeurs mais aussi les consommateurs. Une somme de 100 000 € a d'ailleurs été inscrite au budget prévisionnel 2005 pour mener à bien cette vaste campagne qui pourrait notamment se traduire par l'organisation d'un prochain colloque.



39 700 tonnes de déchets ont été triés et recyclés en 2003 comme ici à la déchetterie de Villechien. Cet effort a permis de baisser de 9 % les déchets incinérés entre 1999 et 2003